ART. 59 BIS N° 2349

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

## LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 2349

présenté par M. Ferrand, M. Grandguillaume, M. Castaner, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

-----

#### **ARTICLE 59 BIS**

I. – À l'alinéa 16, substituer à la seconde occurrence du mot :

« les »

les mots:

« de nouvelles ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« qu'elle y substitue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.